Allah — Très-Haut — a dit : “Quiconque s’attaque à un de Mes alliés, Je lui déclare la guerre

D’après Abû Hurayra — qu’Allah l’agrée —, le Messager d’Allah a dit : « Allah — Très-Haut — a dit : “Quiconque s’attaque à un de Mes alliés, Je lui déclare la guerre. Mon serviteur ne se rapproche pas de Moi par une chose plus aimée de Moi que ce que Je lui ai rendu obligatoire, et Mon serviteur ne cesse de se rapprocher de Moi par les œuvres surérogatoires jusqu’à ce que Je l’aime. Et lorsque Je l’aime, Je suis l’ouïe par laquelle il entend, la vue par laquelle il voit, la main par laquelle il prend et le pied par lequel il marche. S’il Me demande quelque chose, Je le lui donne et s’il cherche refuge auprès de moi, Je lui accorde refuge. »

[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî]

Le Prophète rapporte, dans ce hadith qudsî, que quiconque porte atteinte à l’un des alliés d’Allah — le provoquant et le haïssant —, Allah lui annonce l’hostilité. Le « walî » est le croyant pieux ; selon la part de foi et de crainte du serviteur, il aura la part correspondante de l’amitié d’Allah. Rien n’est plus aimé d’Allah que ce qu’Il a rendu obligatoire : accomplir les obligations et délaisser les interdits ; puis viennent les œuvres surérogatoires par lesquelles le serviteur ne cesse de se rapprocher. Il le dirige dans son ouïe : il n’entend alors que ce qui agrée Allah. Il le dirige dans sa vue : il ne regarde que ce qu’Allah aime et agrée. Il le dirige dans sa main : il n’accomplit de ses mains que ce qui satisfait Allah. Il le dirige dans ses jambes : il ne marche que vers ce qui agrée Allah et ne s’emploie qu’au bien. Malgré tout cela, s’il demande à Allah, Allah lui donne ; ses invocations sont exaucées; s’il cherche refuge auprès d’Allah et Lui demande protection, Il l’en préserve et le protège de ce qu’il craint.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/66534

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee